



COMMUNE DE SAINT CHRISTOL D'ALBION

DECISION DU MAIRE 2023_54

Fourniture et installation gaine informatique pour fibre – Ent Alain MAUREL

Le Maire de la Commune de SAINT-CHRISTOL,

VU l'article L 2122-22, alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales aux termes duquel il peut prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant.

VU la délibération n° 2020_2_8 du Conseil Municipal du 24 Mai 2020 par lesquelles le Conseil Municipal lui a donné délégation, pour la durée de son mandat de prendre des décisions en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que pour permettre l'installation de la cabine de téléconsultation médicale à la pharmacie, il convient d'installer une gaine informatique,

DECIDE :

Article 1 – DE SIGNER avec l'entreprise Alain MAUREL dont le siège est à Saint Christol (84) Champfleury, 945 Route de Revest du Bion, un devis pour la fourniture et l'installation d'une gaine informatique pour la fibre à la pharmacie dont le montant total s'élève à 2 088.24€ TTC.

Fait à Saint-Christol, le 27/11/2023.

Le Maire,

Henri BONNEFOY

